

## Educateurs et entraîneurs des Très Petites Entreprises ? N'oubliez pas de voter pour votre représentativité !!



Educateurs et entraîneurs des entreprises de moins de 7 salariés, pour la première fois vous allez être appelés, du 28 novembre au 12 décembre 2012, par correspondance ou sur Internet, à voter pour choisir l'organisation syndicale qui vous représentera au niveau de la branche sport.

Cette élection fait suite à la nouvelle règle de représentativité des syndicats qui vous permet de participer à la désignation du syndicat qui vous représentera dans les différentes instances nationales où sont discutées et négociées vos conditions de travail.

Grâce à votre vote, TECH XV, affilié à la CFDT qui regroupe notamment les syndicats d'entraîneurs du football, basket, handball et volley, restera donc représentatif et pourra continuer à négocier la Convention Collective Nationale du Sport.

Voter pour la CFDT, c'est voter pour un vrai savoir-faire dans le sport et apporter votre voix au débat démocratique.

Pour pouvoir voter il vous suffit :

- D'avoir 16 ans ou plus
- D'être salarié déclaré par votre employeur (apprentis et saisonniers compris) et travailler dans une entreprise de moins de 7 salariés
- D'avoir travaillé au moins 1h en décembre 2011

Si vous remplissez ces conditions vous avez déjà reçu un courrier attestant de votre inscription sur les listes électorales (sinon vous avez des possibilités de recours) et vous recevrez le nécessaire pour le vote entre le 12 et 23 novembre prochain. Les votes se dérouleront du 28 novembre au 12 décembre, sur la base d'un scrutin régional sur sigle avec deux collèges : non-cadres et cadres.

## Sommaire

<b>Election représentants TPE.....</b>	<b>p 1</b>
<b>Salaires CCNS.....</b>	<b>p 2</b>
<b>TECH XV et l'IFER se sociabilisent.....</b>	<b>p 3</b>
<b>Paris Sportifs.....</b>	<b>p 3</b>
<b>Une nouvelle rubrique « Rugby » sur www.techxv.org.....</b>	<b>p 3</b>



CALENDRIER ELECTIONS	
12/11 au 23/11	Envoi des documents pour le vote par correspondance et électronique
<b>28/11 au 12/12</b>	<b>Période de vote par correspondance et électronique</b>
17/12	Date limite de réception des votes par correspondance
21/12	Proclamation des résultats



## Salaires de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

Votre contrat de travail est soumis à la CCNS et votre salaire est aux minima de votre groupe ? Alors **vérifiez sur votre bulletin de paie du mois de septembre** si vous avez bénéficié de l'augmentation de salaire à laquelle vous avez droit.

### Groupes de classification Chapitre 9 de la CCNS pour les entraîneurs en CDI

	Salaire min. brut au 01/09/12	Taux horaire au 01/09/12	Salaire min. brut au 01/01/13	Taux horaire au 01/01/13
<b>Groupe 1</b>	1405,40 €	9,26 €	1426,48 €	9,40 €
<b>Groupe 2</b>	1445,47 €	9,53 €	1467,15 €	9,67 €
<b>Groupe 3</b>	1570,50 €	10,35 €	1594,06 €	10,51 €
<b>Groupe 4</b>	1666,41 €	10,98 €	1691,41 €	11,14 €
<b>Groupe 5</b>	1866,38 €	12,31 €	1894,38 €	12,49 €
<b>Groupe 6</b>	2328,43 €	15,36 €	2363,36 €	15,59 €
<b>Groupe 7</b>	32 864,31 € *		33 733,30 € *	
<b>Groupe 8</b>	38 121,56 € *		39 129,54 € *	

\*salaire brut annuel

### Groupe de classification Chapitre 12 de la CCNS pour les entraîneurs en CDD d'usage

	Salaire min. brut au 01/09/12	Salaire min. brut au 01/01/13
<b>Classe A</b>	1579,32 €	1627,01 €
<b>Classe B</b>	1776,75 €	1830,39 €
<b>Classe C</b>	1842,60 €	1898,18 €
<b>Classe D</b>	2962,14	3050,64 €

## Attention aux Paris Sportifs !!!

Suite aux récents événements, il paraît important de rappeler les préconisations en vigueur concernant les Paris Sportifs.

Premièrement, il est formellement interdit pour un athlète ou un entraîneur de parier sur son propre championnat et encore moins sur sa propre équipe.

En tant que professionnel du secteur, vous pouvez avoir accès à des informations sensibles et engendrer des conflits d'intérêts. Vous devez aussi être vigilants avec votre entourage et donc suggérer à votre famille de ne pas parier dans votre championnat.

Sachez-le, le risque existe pour chacun d'entre vous d'être un jour approché par des gens qui ont su gagner votre confiance. Ils feront de vous leur complice. Ne devenez pas leur victime !

Si vous êtes sollicités, ou même si vous avez le moindre doute, signalez-le immédiatement.

Vous pouvez retrouver les règlements relatifs aux conflits d'intérêts liés aux Paris Sportifs sur la plaquette éditée conjointement par la LNR et la FFR sur le site [www.techxv.org](http://www.techxv.org)

### TECH XV et l'IFER se sociabilisent

TECH XV et l'IFER ont créé leur propre page Facebook pour améliorer leur communication et visibilité, ainsi qu'un compte Linkedink pour favoriser et optimiser son réseau.

Alors n'hésitez pas à suivre notre activité sur ces nouveaux outils dans l'air du temps !!!!!



### Une nouvelle rubrique rugby sur [www.techxv.org](http://www.techxv.org)

Devant le succès rencontré par les fiches d'exercices sur le site de TECH XV, et soucieux de toujours répondre au mieux aux attentes des techniciens, nous avons décidé de faire évoluer l'approche technique du site.

Une nouvelle rubrique fait son apparition, dénommée tout simplement « Rugby ».

Vous y retrouverez un espace régulièrement actualisé avec des fiches d'exercices (déjà plus de 70 fiches en ligne) et des thèmes de travail assortis de séances.

La nouveauté vient de l'espace interactif où une équipe d'entraîneurs\* expérimentés se tient à votre disposition pour échanger sur des problématiques d'entraînements et adapter nos fiches techniques à vos besoins.

Alors n'hésitez pas et venez poser vos questions !!

\*Serge Lairle – Alain Hyardet- Philippe Canitrot-Jean François Beltran- Didier Retière- Patrice Lagisquet